



## Techniques & Culture

Revue semestrielle d'anthropologie des techniques  
Suppléments au n°70

---

### Les mariages des ténèbres

Images votives d'unions post-mortem au Japon

*Darkness Weddings : Votive Images of Post-Mortem Marriages in Japan*

Agnès Giard

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/tc/10106>

ISSN : 1952-420X

#### Éditeur

Éditions de l'EHESS

#### Référence électronique

Agnès Giard, « Les mariages des ténèbres », *Techniques & Culture* [En ligne], Suppléments au n°70, mis en ligne le 21 décembre 2018, consulté le 03 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tc/10106>

---

Ce document a été généré automatiquement le 3 mai 2019.

Tous droits réservés

---

# Les mariages des ténèbres

Images votives d'unions post-mortem au Japon

*Darkness Weddings : Votive Images of Post-Mortem Marriages in Japan*

Agnès Giard

---

Légèrement inclinés vers les visiteurs, qu'ils surplombent depuis les murs où ils sont accrochés, des dizaines de portraits sourient : des portraits de mariages. (fig. 1) Vêtus de leurs plus belles tenues – robe blanche, smoking ou kimono de cérémonie – les jeunes époux prennent les visiteurs comme à témoin de leur bonheur. Certains sont dessinés avec soin et rehaussés de peinture acrylique, d'autres sont griffonnés aux crayons de couleur ou peints sur bois dans un style naïf. Nous sommes dans le temple de Jakushô, dans la pièce dédiée aux prières pour les morts. Les tableaux sont des *mukasari ema* (ムカサリ絵馬) – littéralement « images votives de mariage » – et mettent en scène une personne défunte aux côtés d'un mari ou d'une épouse imaginaire. Cette pratique qui consiste à laisser des images de personnes disparues dans les temples bouddhiques, parfois quelques années après leurs funérailles, date de la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce sont des images de commémoration et celles qui représentent des mariages *post-mortem* ont la vertu d'apaiser l'âme en peine. Il s'agit, pour les proches, d'offrir à la personne disparue la consolation d'une « union après la mort » (*shigo kekkon*) si celle-ci est morte célibataire ou trop jeune pour goûter au bonheur d'une vie d'adulte accompli, c'est-à-dire à deux.



Dans le *kigan dōjō* (salle des prières) du temple Jakushō  
(photo Agnès Giard, juillet 2012)

- 1 Dans un article publié en mars 2017, sur le site japonais *Yahoo News*, la coutume est ainsi présentée : « Au cours d'une vie, le mariage est un des grands événements heureux. Le fait de rencontrer son/sa partenaire, de vivre ensemble, de s'apporter mutuellement secours est considéré comme source de joie. Mais il y a des gens qui, mourant jeunes, quittent prématurément ce monde. Leurs proches, frappés par le chagrin, souhaitant le bonheur du défunt [homme ou femme], organisent un mariage pour qu'il-elle ne reste pas seul-e dans l'autre monde et pour qu'il-elle puisse reposer en paix. Dans la localité de Murayama (préfecture de Yamagata), il existe une coutume qui consiste, pour les personnes en deuil, à exprimer leur chagrin par le biais d'une image votive [*ema*] appelée « *mukasari ema* ». Le mot *mukasari* désigne le mariage dans le dialecte local. Le *mukasari ema* est une représentation de cérémonie unissant la personne disparue à une personne imaginaire » (Hosoda 2017). Sur le site Internet du temple Jakushō, la page d'accueil invite les amis et les parents en deuil à offrir un *mukasari ema* et à faire célébrer un office religieux en mémoire de toutes les personnes qui, pour une raison ou pour une autre (« accident de voiture, guerre, maladie, avortement »), seraient « mortes sans s'être mariées ».
- 2 En raison probablement du fait que ces *mukasari ema* se situent dans une zone rurale excentrée et que la pratique n'est attestée que dans un périmètre réduit regroupant quatorze communes montagnardes, il n'existe pratiquement aucune littérature à ce sujet. Les seuls rares documents émanent d'associations folkloristes locales qui, en collaboration avec les responsables des temples, essayent de mettre en valeur ce patrimoine singulier. M'appuyant sur leurs études et sur un travail de terrain effectué en juillet 2012 dans la région du Tōhoku, j'aimerais documenter la fabrique de ces images votives, en essayant de comprendre le lien qui unit ici la mort et le mariage. Pourquoi faut-il qu'une personne décédée ne « se sente pas seule dans l'au-delà » (*anoyo de wa*

*sabishikunai*) ? Comment est-il possible de lui trouver un-e partenaire pour l'éternité ? Ma recherche s'appuie d'une part sur la recension, la datation, la traduction et l'analyse iconographique des *mukasari ema* qui sont exposés au public dans le temple de Jakushô. D'autre part sur un entretien semi-dirigé de type biographique avec Takahashi Chikako – actuellement la seule artiste professionnelle de *mukasari ema* – qui se présente elle-même comme une *onna-kama*, médium capable d'entrer en contact avec l'esprit des morts. C'est ce « talent », dit-elle, qui lui permet de demander à la personne défunte quel genre de conjoint-e lui apporterait le bonheur.

## Qu'est-ce qu'un un *mukasari ema* ? Déchiffrer une image

Les *ema* (littéralement « image de cheval ») sont des images votives, allant des plaquettes de la taille d'une carte postale aux larges panneaux de bois, utilisées comme des canaux de transmission pour envoyer des messages aux divinités shintô (*kami*) et aux bouddhas. Tout comme les *ex-voto*, ils servent à adresser un remerciement ou une requête à la divinité d'un lieu. L'inscription *hônô* (« respectueusement offert ») les apparente à des offrandes. Le requérant est censé y inscrire son nom, son âge, son adresse et son message. Dans le cas des plaquettes votives, qui sont imprimées en série et qui coûtent environ 500 yens (4,50 euros), elles sont suspendues en grappe à des portants où chacun peut venir les lire. Les *ema* de taille supérieure, très coûteux, réalisés par des artistes, sont exposés dans des bâtiments en accès libre. Ces objets sont considérés comme les moyens d'obtenir satisfaction d'un vœu, de régler un problème, d'exprimer sa reconnaissance, de trouver un conjoint, etc. Les *ema* dans leur immense majorité ne concernent que les vivants. Mais certains d'entre eux font exception à cette règle : 1. Les *mizuko ema* (images votives des enfants de l'eau), offerts en mémoire d'une victime de fausse couche, d'un enfant mort-né et, par extension, d'un fœtus avorté, 2. Les *mabiki ema* (images votives des enfants tués), offerts pour contrecarrer les effets négatifs d'infanticides et d'avortements commis notamment lors des périodes de famine, 3. Les *kuyô ema* (images votives funéraires) qui représentent les défunts richement vêtus, entourés d'amis, attablés devant des mets de luxe, 4. Les *mukasari ema* (images votives de mariage) qui mettent en scène les morts, vêtus pour la cérémonie, le jour de leur mariage avec un-e partenaire imaginaire.

- 3 Dessinés ou peints, les *mukasari ema* sont les expressions visuelles d'un souhait : que l'âme du mort trouve le « bonheur dans l'autre monde » (*shigo no kôfuku*). Ils se distinguent peut-être en cela des *ex-voto* qui, dans les religions monothéistes, concernent celles et ceux qui les offrent, à savoir les vivants. « L'*ex-voto* concerne les vivants, voire les survivants, mais point les morts, résume Bernard Cousin. [...] [L]'*ex-voto* est toujours lié à une protection, une guérison, en un mot à l'issue heureuse d'un événement néfaste, donc à la vie, pas à la mort. » (Cousin 2005) Mais cette règle générale « connaît quelques exceptions », ajoute le chercheur, qui note l'existence d'*ex-voto in memoriam* dans de nombreuses églises provençales. M'appuyant sur sa proposition d'élargir la définition des *ex-voto* aux dons votifs pour les morts, j'aimerais ici mettre en lumière – parmi la grande variété des vœux formulés sur les *ex-voto* – l'existence d'une catégorie singulière de souhaits qui concernent le bonheur *post-mortem* d'un défunt. On pourrait croire ces souhaits très différents de ceux qui accompagnent généralement un don votif en Europe (réussir un examen, guérir d'une maladie, être sauvé d'un accident...) dans la mesure où le donateur n'en retire pas d'avantage personnel. Mais les apparences sont trompeuses.

Dans le cas des *mukasari ema*, il s'avère que les souhaits formulés en faveur de la personne morte s'inscrivent dans une économie d'échanges, d'alliances et de négociations qui lient étroitement son destin à celui de ses proches et de leur lignée. Bien que les *mukasari ema* constituent un cas limite d'*ex-voto*, ils apportent un éclairage utile sur la diversité des dynamiques de dons et de contre-dons qui se jouent dans la pratique votive. Les souhaits pour les morts sont des souhaits pour les vivants, ainsi que j'aimerais ici le mettre en lumière.

- 4 Quelles sont les caractéristiques de ces souhaits singuliers ? La première est qu'ils mettent en scène le mariage de la personne défunte, mariage censé la rendre heureuse. La deuxième caractéristique, c'est que ce mariage doit unir la personne défunte à une personne imaginaire, afin de respecter le strict partage entre ce monde et l'autre. Ainsi qu'on me le répète : « Il ne faut JAMAIS représenter une personne en vie dans le rôle du conjoint/de l'épouse. Car cette personne pourrait être emportée dans l'au-delà ». Il serait de très mauvais aloi qu'un mort soit marié à une vivante (une morte à un vivant), raison pour laquelle les photomontages font figure d'exception : nimbés d'une aura funeste, ils sonnent comme la condamnation à mort de l'inconnue qui a été découpée dans une revue puis « collée » à côté de la photo du mort. Le malaise du prêtre à qui je les désigne est palpable. De ces *mukasari*, je n'ai trouvé que deux occurrences. (fig. 2) Par opposition à ces *mukasari* photographiques en noir et blanc, d'aspect sinistre, l'immense majorité des images votives de mariage – bariolées de couleurs vives – respecte l'interdit posé sur les mariages interdimensionnels : l'épouse ou le mari qui sont « offerts » à la personne morte n'existent pas et relèvent du rêve. Ce sont les partenaires idéals, dessinés ou peints en fonction des critères d'excellence de l'époque, socialement partagés par la communauté, et qui, bien sûr, correspondent à la norme hétérosexuelle, garantissant la perpétuation légitime de la famille. Il est difficile de savoir dans quelle mesure les goûts individuels des personnes décédées étaient pris en compte par le passé. Mais de nos jours, ne serait-ce qu'en raison d'un réalisme accru de la représentation, les traits du partenaire fictif sont composés avec le souci affirmé de les faire correspondre aux attentes de la personne morte. Que ces « attentes » soient connues ou pas, qu'on « demande » au mort *qui* lui conviendrait ou pas, l'opinion selon laquelle le mort (la morte) ne peut que se réjouir d'être marié-e dans l'autre monde ne semble faire l'objet d'aucun doute. Le mariage est perçu comme le plus beau cadeau qu'on puisse faire à son âme. (fig. 3)



Mukasari ema daté de l'année 1980, sous forme de photomontage  
(photo Agnès Giard, juillet 2012)



Mukasari ema « fait maison » par la famille  
(photo Agnès Giard, Jakushō, juillet 2012)

- 5 Les images votives de mariage sont ornées des deux caractères – *hō-nō* (奉納), « offrande » – signifiant que l'*ema* est un don fait en direction du monde invisible. Il en coûte 20 000

yens si l'on vient au temple Jakushô avec un *mukasari ema* fait maison. C'est le prix de la cérémonie funéraire qui accompagnera l'accrochage du *mukasari ema* dans le bâtiment principal du temple. La somme augmente bien sûr si l'on fait faire le *mukasari ema* par un-e artiste. Je ne suis pas parvenue à savoir combien coûtait un *mukasari ema* réalisé sur commande, mais la somme est, semble-t-il, suffisamment élevée pour dissuader certaines familles qui préfèrent réaliser elles-mêmes l'image votive. Le *mukasari ema* fait maison n'a pas moins d'efficacité que le *mukasari ema* réalisé par un-e artiste. La différence entre les deux tient au prestige : le *mukasari ema* d'artiste peut « servir d'indice à la supériorité » (Gell 2009 : 306) d'une famille sur les autres. Lorsqu'il s'agit d'un travail de commande, l'image votive respecte d'ailleurs formellement toutes les conventions liées à la pratique du « don », pour objectiver la richesse des donateurs. Elle donne au minimum cinq informations sur le mort et sa famille : date de l'offrande, nom commun et nom posthume du défunt, nom et adresse du donateur. Le nom posthume, appelé *kaimyô* (戒名), est composé par un prêtre bouddhiste lors des funérailles, à l'aide de caractères rares et anciens généralement empruntés à des *sûtra*. La taille du nom, censée refléter les multiples vertus du mort, indique le montant de la donation faite au temple à cette occasion. Ce don d'argent pour le nom posthume doit être compté en plus du prix du *mukasari ema* et du prix de la cérémonie funéraire. Certains noms posthumes, très élaborés, peuvent dépasser un million de yens. Plus il y a de caractères, moins ils sont lisibles, mieux c'est. Le *mukasari ema* qui déploie des noms posthumes de seize caractères, comme ici, témoigne de la puissance d'une famille. Raison pour laquelle le nom du donateur (*seshu*, 施主) et son adresse apparaissent volontiers sur les *mukasari ema* les plus prestigieux, ceux sur lesquels s'allongent des noms posthumes sophistiqués. À noter cependant : situé au sommet du *kaimyô*, le tout premier caractère n'a qu'une valeur signalétique. Il peut se lire *naru* (為) « devenir », par allusion à l'expression *naru bodaiya*

(為菩提世), « devenir bouddha », « aller au paradis » et il sert à distinguer le *kaimyô* – nom posthume – du *zokumei* (俗名) – le nom que le mort portait de son vivant. (fig. 4)



*Mukasari ema* réalisé par une artiste  
(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 6 Le *zokumei* est un nom tabou. Il ne faut pas le prononcer ni le lire à voix haute, car cela pourrait faire revenir le mort sur terre. L'attribution d'un nom posthume est une manière de maintenir fermées les frontières qui séparent l'ici-bas (*konoyo*) de l'au-delà (*anoyo*). Le nom posthume a cependant un autre rôle. Les premiers caractères qui le composent sont codés de façon à permettre l'identification du mort. Était-ce un homme ou une femme ? Vers quel âge la personne est-elle morte ? Étant donné que le *mukasari ema* représente deux personnes dessinées côte à côte (le mari et la femme), il est difficile de savoir lequel des deux est « offert » en mariage à l'autre. Par ailleurs, suivant une convention adoptée dans l'après-guerre, que la personne soit décédée à l'âge de 6 ou de 26 ans, elle est presque toujours représentée adulte sur les *mukasari ema*. Même dans le cas des foetus avortés, l'enfant mort avant-terme est représenté sous les traits d'une personne ayant la vingtaine. Il faut donc examiner les caractères du *kaimyô* pour en savoir plus : [居士 / 信士] = homme, [大姉 / 信女] = femme, [童子] = garçon de 4 à 18 ans, [童女] = fille de 4 à 18 ans, [孩子] = garçon de 2 à 3 ans, [孩女] = fille de 2 à 3 ans, [嬰子] = bébé garçon de 0 à 1 an, [嬰女] = bébé fille de 0 à 1 an. Ces caractères, cependant, ne sont pas forcément les mêmes partout au Japon : chaque école bouddhique possède son propre système de cryptage.

## Où se trouvent les *mukasari ema* ? Approche spatiale d'une pratique culturelle

Il y a un mystère concernant les *mukasari ema*. Pourquoi n'en trouve-t-on que dans cette partie reculée du Japon ? Cette pratique qui tire son origine des cérémonies de mariage

*post-mortem* couramment pratiquées en Chine (Martin 1991) et en Corée (Walraven 2006) semble en effet exclusivement limitée à la localité de Murayama, qui compte – selon les estimations de janvier 2018 – à peine 541 000 habitants. Ainsi que l’explique le chef du temple Jakushô, Ujîe Eishû : « En Chine, il faut savoir que les trois grandes choses dans la vie sont : naître, mourir, se marier. Raison pour laquelle, si on ne s’est pas marié, il est impossible d’atteindre le paradis. Quand la culture chinoise a pénétré le Japon, cette coutume aussi nous est parvenue ». Pour des raisons obscures, la culture chinoise – largement diffusée à travers tout le Japon – n’a, en matière de mariage *post-mortem*, influencé que le nord-est (Tôhoku) du pays<sup>1</sup>. Quant à la pratique des *mukasari ema*, elle ne concerne que quelques bourgades déshéritées de Yamagata, une des six préfectures de la région du Tôhoku. En l’absence de travaux historiques, confiant le soin à d’autres chercheurs de résoudre l’énigme, je me contenterai d’apporter au dossier le résultat de mes observations de terrain.

- 7 Première observation : en arrivant à Yamagata, lorsque je demande aux chercheurs s’il est possible de voir les *mukasari ema*, ils répondent que « c’est difficile », car ces images votives ne sont pas mises à la disposition du grand public dans les musées (à quelques exceptions près). Elles sont honorées dans des temples bouddhiques. Les principaux temples de *mukasari ema* sont au nombre de huit : Kurotori Kannon, Chûshô-in, Komatsuzawa Kannon, Kyûshô-ji, Chôryû-ji, Eishô-ji, Seigan-ji et Jakushô-ji (alias Wakamatsu Kannon). Il se peut que des *mukasari ema* existent ailleurs, mais de façon trop dispersée pour faire partie des lieux répertoriés. Le temple Jakushô, plus connu sous le nom de Wakamatsu Kannon, est celui qui dispose, semble-t-il, du plus grand nombre d’images votives : le temple en conserverait plus de 1000, ce qui en fait un site privilégié pour la recherche.
- 8 Niché dans une épaisse forêt de montagne, ce temple est d’accès difficile : il se situe à quinze minutes en voiture de la gare Tendô, sur la ligne JR. On y accède par une route de montagne étroite et sinueuse qui est parfois bloquée en hiver. On peut aussi l’atteindre à pied : il faut marcher quarante minutes le long d’un chemin ponctué de *torii* rouges, de petits autels et de statues de *jizô*, en gravissant des marches de pierre disposées à travers un dédale d’arbres pluri-centenaires. En dépit de son isolement et de son éloignement, le Wakamatsu Kannon – « connu pour favoriser les rencontres amoureuses et conjugales » – est très fréquenté : « même quand, en hiver, la neige empêche d’y accéder, les femmes qui veulent trouver un partenaire ne cessent d’y venir, à flot continu. » L’article mis en ligne sur *Yahoo News* exagère à peine. Habituellement, les temples bouddhiques au Japon sont des lieux dédiés au traitement rituel de la mort. Depuis la séparation imposée, à l’ère Meiji (1868-1912), entre les cultes shintô et bouddhique, le clergé bouddhiste – devenu l’équivalent des pompes funèbres – s’est vu progressivement exclu de célébrations favorables comme les mariages et le Nouvel An. Ce n’est pas le cas au temple Jakushô où les moines s’occupent tout autant d’amour que de mort : en raison probablement de sa situation très périphérique, dans une région épargnée par le radicalisme du mouvement *shinbutsu hanzenrei* (« ordre de séparation des *kami* et des bouddhas »), le Wakamatsu Kannon est un temple mixte, qui – chose rare au Japon – célèbre à la fois des mariages et des funérailles.
- 9 Dans les brochures touristiques, ce temple atypique est officiellement désigné comme un « *power spot*<sup>2</sup> », un lieu dégagant de puissantes énergies susceptibles d’aider « les hommes et les femmes à la recherche de la personne qui leur correspond<sup>3</sup> » (*danjo ga ryôden o matomete*). Dans l’enceinte du temple il est possible d’acheter des *en-musubi ema*

(plaquette votive pour nouer des liens) permettant d'adresser une « demande de bons liens » (*ryôen kigan*) aussi bien aux divinités shintô (*kami*) qu'aux bouddhas. Ces plaquettes sont ornées d'un dessin représentant deux grelots reliés par un fil rouge, symbole du fil qui relie sur terre tous les êtres destinés à se rencontrer. Près du portant où ces plaquettes s'accumulent – signe manifeste que le lieu est connu pour exaucer les vœux – d'autres attractions font la joie des pèlerins, le plus souvent des femmes, qui viennent ici non seulement pour « rencontrer quelqu'un de bien » ou faire un « mariage heureux » mais aussi pour « produire du bon lait » ou « développer une belle poitrine » : des *oppai ema* (plaquette votive des seins), ornées de deux globes en tissu rembourré ornés de tétons, permettent d'adresser aux divinités et aux bouddhas du Wakamatsu le désir de bien allaiter son enfant ou, à défaut, d'avoir les seins plus gonflés. Les visiteuses ne manquent pas au passage de caresser un généreux buste de femme sans tête dont la surface de bronze patinée atteste le succès : disposé devant le *sokodate jizô-dô*, un autel dédié au *jizô* qui exauce le désir d'enfant, cette sculpture très « galbée » est censée, elle aussi, accomplir les divers souhaits de ceux et celles qui la caressent. (fig. 5) (fig. 6)



Autel dédié au bouddha qui exauce le désir d'enfant  
(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)



Plaquettes votives pour trouver l'âme sœur  
(photo Agnès Giard, Jakushô, 2012)

- 10 Mais d'autres formes d'appariement sont ici réalisées... Dans l'enceinte de ce temple surnommé *en-musubi-dera* « temple qui noue des liens <sup>4</sup> », les cérémonies de mariage sont célébrées dans deux dimensions : l'ici-bas et l'au-delà. Celles qui concernent les vivants ont lieu dans le *midô*, dédié aux cérémonies fastes, un bâtiment ouvert, sorte d'estrade couverte destinée aux réjouissances publiques. Celles qui concernent les morts – poétiquement nommées « mariages des ténèbres » (*meikon*) – se déroulent à l'abri des regards, dans le *kigan dôjô* (la salle des prières). C'est là que se trouvent les *mukasari ema*, positionnés en hauteur, à deux mètres du sol, puisqu'ils représentent des personnes qui appartiennent à l'autre monde. Depuis les quatre directions du *kigan dôjô*, fixant les visiteurs qu'ils encerclent et qu'ils induisent à parler bas, ces morts suspendus témoignent de la douleur éprouvée par les parents qui ont perdu un fils, une fille, un frère ou une sœur. Dans un ouvrage publié en 2010 à l'occasion d'une exposition de *mukasari ema*, Shiga Yûki, vice-présidente du Comité d'organisation de l'exposition, témoigne de la difficulté que représente le fait d'exposer ces images : « J'ai entendu parler d'une personne qui a dessiné un *ema* en y mettant tout son cœur, toute son âme, et en pleurant au souvenir de son fils perdu. Elle a dédié l'*ema* au temple mais cette personne, pendant quinze ans, s'est réveillée chaque jour à l'heure où son fils est mort. Elle a dit « Dieu merci » quand je l'ai informée que son *ema* resterait entre les bonnes mains des prêtres... J'ai aussi entendu qu'une autre personne est venue chaque mois au temple pour s'agenouiller devant l'*ema* qu'elle avait dédié à la mémoire d'un être cher. Comme il doit être douloureux et triste de ne plus pouvoir rien accomplir quand on est mort jeune. Cette souffrance, bien sûr, nous ne pouvons même pas la mesurer ». Mettant en regard la douleur des vivants et celle des morts, le texte de Shiga Yûki (Shiga *et al.* 2010) apporte un éclairage révélateur sur la fonction attribuée à ces *ema*.

- 11 Avant de poursuivre, il me semble cependant nécessaire de mentionner l'existence d'un autre lieu dédié aux *mukasari ema*. Une grande partie d'entre eux, les plus anciens, sont placés dans l'*ema-dô* (la salle d'exposition), sorte de petit musée en libre accès, dans lequel les images, accrochées côte à côte, recouvrent entièrement la surface des murs, de haut en bas, y compris dans les escaliers qui mènent au premier étage. Le fait qu'ils soient accrochés à hauteur d'homme en fait de simples objets de curiosité, émouvants mais sans plus : ces images-là concernent des personnes mortes depuis trop longtemps. Leurs couleurs s'effacent, le papier rongé par l'humidité s'effrite et leur mémoire disparaît. À moins que des spécialistes tentent de les restaurer, ces images graduellement deviendront bonnes à jeter. Le fait que des *mukasari ema* soient déplacés du bâtiment principal vers l'*ema-dô* fait partie d'un processus logique qui contribue à mieux comprendre ce que représentent ces images : elles n'existent pas dans l'absolu. Selon l'endroit où elles se trouvent, ce sont des objets différents. Dans le *kigan dôjô*, les *mukasari ema* sont voués au service de commémoration et de prière. Ils matérialisent dans toute son ambivalence les sentiments de chagrin autant que le souhait d'atteindre la paix, ceux des vivants comme ceux des morts. Ils correspondent à ce que l'expression *omoi o takusu* (littéralement « charger de pensées ») exprime de façon complexe : les *mukasari ema* sont des objets « chargés de pensées » douloureuses, chargés surtout d'exaucer ou d'accomplir les vœux des vivants et des morts. Ce sont des objets pour trouver la paix. Quand ils se trouvent dans l'*ema-dô*, en revanche, ces objets, comme « déchargés » de leur puissance, ne sont plus fonctionnels. S'il faut en croire Junshô Suzuki, le prêtre qui m'accueille au Wakamatsu Kannon : « après environ trente ans de consécration et de prières, l'esprit du mort est devenu bouddha ou s'est fondu dans l'âme collective de ses ancêtres. Quand un *mukasari ema* a plus de trente ans et si plus aucun visiteur ne vient prier devant », il n'y a donc plus qu'à le transférer dans le musée du temple... ne serait-ce que pour faire de la place aux nouveaux.
- 12 De cette politique du temple, on peut déduire deux hypothèses. Premièrement, que les *mukasari ema* se voient attribuer une fonction différente selon l'endroit où ils se trouvent. Il y aurait d'un côté les objets consacrés, « chargés de propriétés rituelles » (Gell 2009 : 31), censés aider l'esprit du mort à quitter ce monde et, ce faisant, soulager la douleur des vivants. Il y aurait, de l'autre côté, les objets archivés, « indices de la puissance » (*ibid.*) de rayonnement du temple, destinés à renforcer la croyance des visiteurs dans l'ancienneté d'une « tradition » spirituelle dont le Wakamatsu Kannon pourrait s'enorgueillir. La seconde hypothèse, c'est que les *mukasari ema* seraient des instruments dont la durée de vie serait limitée à environ trente ans. Ainsi qu'on me l'explique, la « mise en fonction » des *mukasari ema* commence non pas le jour où le dessin/tableau/collage est achevé mais le jour où il est accroché dans le *kigan dôjô*, en présence des statues bouddhiques placées sur l'autel et qu'un service commémoratif a lieu. Ce jour-là correspond au jour du mariage entre la personne décédée et son alter ego imaginaire.

## Analyse iconographique et assignations de genre dans l'au-delà

Les *mukasari ema* reproduisent des scènes de mariage. Les plus récents ressemblent d'ailleurs aux photos de jeunes couples telles qu'on les trouve dans les albums de mariage : des visages heureux, confiants, remplis d'espoir pour l'avenir. Impression démentie par la présence, quelque fois, d'une photo placée sur un côté du dessin. Ce

portrait de la personne défunte – pris à l'époque où elle était encore en vie – est nommé *sôshiki shashin*, « photo funéraire ». (fig. 7) Il donne au tableau du mariage une dimension lugubre que renforce l'aspect solennel des images sous verre disposées dans la salle des prières... La mise en scène des *mukasari ema* comporte une part de tristesse palpable qui tient peut-être, en partie, à la notion même de mariage : il ne s'agit pas forcément d'un événement heureux. Mon interlocuteur au Wakamatsu Kannon, Junshô Suzuki, le formule ainsi : « en japonais le mot courant pour “mariage” est *kekkon*, évocateur de joie, mais pas ici. À Yamagata, le mot pour “mariage” est *mukasari*, qui vient de l'expression « s'en aller » (*mukô e saru*, 向うへ去る). *Mukô e saru* désigne le fait de quitter sa famille pour épouser un homme. » Imprégnée de tristesse, l'expression « s'en aller » fait allusion à la forme de mariage la plus courante à l'époque moderne au Japon – le mariage patri-virilocal (appelé *yomeiri* ou *yomeiri-kekkon*, littéralement « mariage par entrée de l'épouse ») – qui consiste pour la femme à quitter sa famille afin d'aller vivre chez son mari. Elle s'en va lorsqu'elle épouse un homme, ce qui fait du mariage l'équivalent d'une séparation. Le mot pour dire mariage est synonyme de « départ » dans la langue locale. S'il faut en croire mes interlocuteurs, c'est la raison pour laquelle la préfecture de Yamagata aurait donné naissance aux *mukasari ema*. La même explication, presque mot pour mot, se trouve sur le site d'autres temples de la région, comme le Kyûshô-ji : « dans la localité de Murayama, nous appelons la cérémonie de mariage “*mu-ka-sa-ri*” qui vient de l'expression “*mukô e saru*” (s'en aller<sup>5</sup>). »



*Mukasari ema* daté de 2011  
(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 13 Une interprétation alternative, fournie par le folkloriste Sutô Isao (2010), attribue l'origine du mot *mukasari* à l'expression locale *mukae-saru* qui combine les verbes *mukae-rareru* (« être accueillie » en tant qu'épouse) et *saru* (« partir »). *Mukae-saru* pourrait se traduire « s'en aller où l'on vous accueille ». Elle se serait ensuite transformée, à l'usage, en *mukae-sari*, puis *mukasari*... Les origines du mot sont donc obscures, mais l'explication reste à peu près la même qui associe l'idée du mariage à celle d'un départ. Il est à noter que presque partout au Japon cette association prévaut : le mariage implique

généralement le départ d'une femme. Lorsqu'elle quitte ses parents, suivant des coutumes (maintenant disparues) qui varient selon les régions, de nombreux rituels servent d'ailleurs à marquer l'idée de sa mort symbolique : bris du bol que la jeune fille utilisait pour manger son riz, éploration, destruction de sa cuillère, etc. Que la pratique des *mukasari ema* soit circonscrite à Yamagata reste donc une énigme. À la lumière de cette explication linguistique cependant, il semble plus facile de comprendre pourquoi les familles en deuil mettent en scène un mariage pour pleurer l'enfant mort... Ainsi que les prêtres bouddhiques l'expliquent, les *mukasari ema* « permettent aux parents d'exprimer leur douleur ». Sur ces images votives, les départs transposés l'un sur l'autre, favorisant la confusion entre mariage et mort, la douleur se mêle subtilement à la promesse d'un avenir symboliquement rétabli.

- 14 La mise en récit de la séparation (du mariage) ne semble cependant pas être la même sur les *ema* selon que le mort est un homme ou une femme. Jusqu'à la seconde moitié du xx<sup>e</sup> siècle, en tout cas, les motifs iconographiques des *mukasari ema* révèlent des différences de traitement entre les sexes qui reflètent, semble-t-il, l'évolution des mœurs et des conceptions du mariage. Quand le mort est un homme, l'*ema* le représente en compagnie d'une femme qui semble être l'épouse choisie pour lui dans l'autre monde. Quand le mort est une femme, il arrive souvent qu'elle apparaisse seule ou en compagnie de sa mère...
- 15 Commençons par celles consacrées à un mort de sexe masculin. Sur les *mukasari ema* datant des ères Meiji (1868-1912) et Taishô (1912-1926), l'homme est représenté vêtu de noir, marchant dans la direction du temple. Il tient un petit paquet enroulé dans un tissu rouge ou un rosaire. Une femme le suit avec des fleurs. La présence de pins (*matsu*) indique l'idée du mariage. Dans la culture populaire, le pin évoque puissamment l'amour conjugal parce qu'étant éternellement vert il suggère l'image d'un désir sans fin. Le pin étant aussi le symbole de la pérennité, sa présence peut être lue, de façon ambivalente, à la fois comme l'image d'une union heureuse et comme celle du bonheur dans un au-delà où le temps n'aurait plus aucun effet sur l'humain. (fig. 8)



*Mukasari ema* daté de 1896

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 16 Sur certains *mukasari ema*, l'homme et son épouse imaginaire sont séparés par une prière : *Namu Amida Butsu*, « Gloire au bouddha Amida ». Au Japon, depuis le x<sup>e</sup> siècle environ, les adeptes de l'école Jôdo invoquent le nom du Bouddha Amida pour accéder à la liberté ( *nirvâna*), en répétant cette prière qui est censée les faire renaître sur la « terre pure », le paradis d'Amida. Prononcer son nom, à voix haute, selon la formule consacrée, c'est convier la force salvatrice de ce bouddha. L'invoquer en boucle, avec ferveur, aurait même le pouvoir de transformer l'humain en bouddha. Sur le *mukasari ema*, l'artiste figure l'invocation sous la forme de croix en zigzag qui apparentent la prière à une obsédante mélodie. (fig. 9)



*Mukasari ema* daté de 1921

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 17 Un geste revient aussi fréquemment sur les *mukasari ema*, un geste du doigt : l'homme à son épouse désigne le perron d'un bâtiment, à moitié dissimulé. L'entrée d'un temple. La « vie nouvelle » qu'elle partagera avec lui ? Il arrive d'ailleurs, pour expliciter cette métaphore, que la jeune femme tienne un lotus dans la main, symbole de l'éveil spirituel et de la renaissance « sur un même lotus » dans l'autre monde (Franck 2000). (fig. 10)



*Mukasari ema* daté de 1934

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 18 Pour en venir au cas des morts de sexe féminin dans l'iconographie votive, la même atmosphère mystérieuse domine les représentations les plus anciennes. Lorsque je pose la question de savoir pourquoi le mari est absent sur ces *mukasari ema*, l'explication qui m'est donnée est la suivante : « Ici, à Yamagata, on n'aime pas voir sa fille partir lorsqu'elle se marie. Les *ema* ne montrent donc pas l'époux car c'est lui qui nous enlève notre fille ». Il est difficile de savoir quelle foi accorder à cette assertion. Toujours est-il que les images offertes aux âmes des filles mortes les représentent souvent, guidées par leur mère, sur le chemin qui mène vers leur destin.
- 19 Elles sont vêtues de leurs plus beaux atours, portent le chignon de fête et le vêtement de dessous en soie rouge qui marque le début de leur vie d'adulte. À l'extrémité supérieure de certains *mukasari ema* sont marqués les mots *go hô zen* (御寶前), « devant les dieux et les bouddhas », qui apparaissent – de nos jours – sur les enveloppes d'invitation à des funérailles. (fig. 11)



*Mukasari ema* daté de 1889

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 20 L'identité de la mère est parfois signalée par un nom de famille, le même que celui de la morte. Sur le *mukasari ema*, la scène se situe donc avant le moment du mariage, c'est-à-dire avant le moment où la jeune femme – étant rayée du registre familial – devra adopter le nom de son mari. Elle est menée jusque devant le temple. Parfois des inscriptions s'interposent entre les personnages : le nom posthume de la défunte ou l'invocation au bouddha Amida séparent la mère vivante de sa fille morte. (fig. 12)



*Mukasari ema* portant la mention « devenu bouddha le 17 mai » sans indication d'année  
(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 21 Parfois aussi la mère se tourne vers sa fille, derrière elle, et lui jette ce regard qu'on nomme *mi-osame* (見納め) dans la langue japonaise : « le regard d'adieu », « le regard de la fin », « le dernier regard ». *Mi-osame* contient un mot dérivé du verbe *osameru* : « dédier [une offrande] », « ensevelir [des restes] », « confier [à la tombe] », « déposer [des cendres humaines] », ce qui fait de l'image votive une offrande en abîme, transposant à l'échelle des personnages l'idée du don final.
- 22 Certains détails des *mukasari ema* les rendent plus déchirants encore, comme ce prénom de morte – Chiyo – qui signifie « mille ans ». Sa mère la prend par la main et l'emmène en direction de l'autre vie qui l'attend. Cette vie prend parfois l'aspect d'une forêt de pins que leur feuillage persistant rend synonyme d'éternité. (fig. 13)



Mukasari ema daté de 1894

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 23 Parfois, toute la famille l'accompagne. Sa mère, son père, ses frères et sœurs l'escortent pour lui dire adieu. La procession de mariage semble d'ailleurs avoir été nommée *mugasari* dans le dialecte de Yamagata. (fig. 14)



Mukasari ema daté de 1942

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 24 Cette procession à l'issue de laquelle la jeune femme quittera les siens présente une telle analogie avec la procession qui marque le départ d'un fils à la guerre que lorsque le *mukasari ema* représente un soldat mort à la guerre, sa famille l'accompagne aussi en

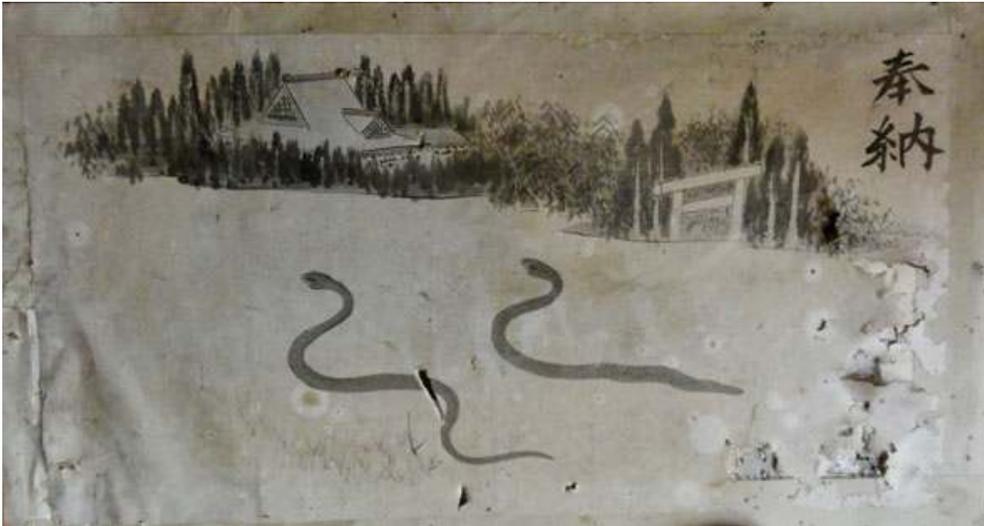
procession, afin de lui souhaiter bon départ, sous la protection symbolique d'un pin dont le nom, *matsu*, est homophone du verbe « attendre ». Le fils ne reviendra jamais. Cette scène de séparation – le soldat entouré de ses proches qui l'escortent pour le soutenir – est un motif récurrent sur des images votives dont on se demande s'il s'agit bien de *mukasari ema*... (fig. 15)



*Mukasari ema* daté de 1940

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 25 Le système des catégories ploie également devant l'étonnante similitude des représentations de « pèlerinages » (*reijô meguri*) avec les scènes de mariage qui voient des couples approcher d'un temple ou d'un *torii*. Dans l'univers des images votives, l'ambiguïté iconographique semble faire partie d'un jeu de cache-cache mimétique entre des vœux qui finalement concernent aussi bien les vivants que les morts : « bonheur dans l'autre monde » (*myôfuku*). Mélangés pêle-mêle dans le petit musée du Wakamatsu, les *ema* les plus anciens mettent en scène l'idée d'un cheminement – celui de deux serpents blancs, par exemple, sur le point d'entrer dans une enceinte sacrée – sans qu'il soit parfois possible de deviner leur sens. (fig. 16)



Mukasari ema sans date

(photo Agnès Giard, Jakushō, 2012)

- 26 Au début de l'ère Shōwa (1926-1989), l'iconographie des mariages d'outre-tombe évolue et substitue au déplacement, synonyme de départ, l'image statique d'un couple échangeant les vœux (trois coupes de sake sur un présentoir vermillon), en présence de la famille, devant un paravent orné de grues (oiseaux des immortels). La mariée porte parfois le *tsuno kakushi*, une coiffe blanche qui lui masque le front. Un plateau chargé de symboles auspicious – pin miniature et vieillards légendaires – place la cérémonie sous les bons auspices d'une pièce de nô, *Takasago*, dont le chant est interprété en ouverture de toutes les représentations solennelles car ses paroles, telles des formules magiques, ont pour effet de purifier les cœurs et d'attirer le bonheur sur tous ceux qui les entendent. « Étendant les bras, je balaie les démons / Ramenant mes mains, je rassemble longévité et félicité ». Il est d'usage de chanter ces vers en faisant le geste d'épousseter les traces (les « impuretés », *chiri*) que le temps accumule sur les choses... (fig. 17) (fig. 18)



Mukasari ema daté de 1942  
(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)



Mukasari ema sans date  
(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 27 Dès la fin de l'ère Shôwa, cependant, l'image du couple uni prend le pas sur la mise en scène de la cérémonie : la famille disparaît hors champ et les symboles coutumiers –

autel, coupes, présentoir, paravent – qui donnaient à l'union le caractère d'un protocole désormais jugé par trop conservateur s'effacent devant l'image de deux êtres souriants, côte à côte. Il y en a un mort. L'autre est son amour fictif ou plutôt son amour « d'air » car le mot « fictif », *kakû* (架空), s'écrit à l'aide d'un signe qui désigne le ciel, ce qui se trouve au-dessus de nous. (fig. 19)



Mukasari ema amateur daté de 2009

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

## Rencontre avec une artiste de *mukasari ema*. Parler aux vivants ou aux morts ?

Les *mukasari ema* sont, pour partie d'entre eux, dessinés par les membres de la famille en deuil avec les moyens du bord : feutre, crayon, pinceau, fusain... Mais si les proches en ont les moyens (ce que la presse traduit poliment, « si les proches sont mauvais en dessin ») le temple les met en contact avec une artiste de *mukasari ema*. Connue sous le nom d'artiste Itô Chikako (de son vrai nom Takahashi Chikako), cette mère de deux filles, résidant à Higashine, est âgée de 39 ans lorsque je la rencontre en juillet 2012. Elle se présente d'emblée comme une *onna-kama*, une femme dotée du pouvoir de communiquer avec les morts. « Au début, j'ai fait des *mukasari ema* parce que je voulais devenir dessinatrice, dit-elle. Mon premier *mukasari*, je l'ai fait à 23 ans, à la mémoire du petit frère de mon grand-père qui était mort à la guerre. Je l'ai dessiné à partir d'une photo. Près de lui, j'ai dessiné une femme fictive. J'aimais les mangas et j'avais du talent. À côté de ça, je me suis mise à travailler dans une compagnie d'assurance-vie. Les gens, sachant que j'étais prête à faire de belles images pour les morts, se sont adressés à moi et je suis devenue connue pour faire ce travail. Au début, je leur demandais ce qu'ils désiraient et ils m'indiquaient des choses comme le kimono de la mariée (s'ils le voulaient blanc ou rouge), le type de

mariage (shintô ou à l'occidentale), bref, ce qui ferait le plus plaisir à leur fils/fille défunte... Mais maintenant je communique directement avec l'esprit du mort/de la morte pour savoir ce qui lui plairait. » (fig. 20)



Mukasari ema réalisés par l'artiste Takahashi Chikako, datés de 2009

(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 28 Takahashi Chikako ne travaille plus dans l'agence d'assurance-vie. Elle affirme avoir démissionné pour se consacrer entièrement à son travail d'*onna-kama* qui suppose un important investissement, des exercices d'oraison et d'ascèses. Les conditions dans lesquelles elle fabrique les images votives ne correspondent à rien qui relève d'une transmission de maître à élève. Elle a créé sa propre technique. « Elle voue un culte à Kannon depuis son enfance. C'est une croyante fervente et elle se rend souvent dans des lieux sacrés pour accomplir ses exercices. Par ailleurs, elle possède un pouvoir spirituel considérable », écrit Shiga Yûki qui – comparant son cas à celui d'autres artistes connus de *mukasari ema* – note qu'il présente une différence notable : les artistes dont Shiga Yûki a pu retrouver la trace – Tamaizumi Hayakawa (1889-1964) et Maiyama Sugano (1892-1936), respectivement gérant d'un restaurant de nouilles udon et marchand de tissu – tous deux amateurs de peinture japonaise, avaient créé un cercle d'art et organisaient des expositions dans les temples. « Ce n'étaient pas des peintres d'*ema* professionnels mais des esthètes intéressés par l'histoire artistique locale. Et ils n'ont pas suivi d'entraînement spirituel. » Le profil de Takahashi est-il atypique ?
- 29 Dans la presse japonaise, celle-ci insiste volontiers sur ses pouvoirs. Un article publié en 2017 sur *Yahoo News* raconte : « Du plus loin que je me rappelle, j'ai pu voir des fantômes, dit-elle. Au moment où j'en vois un, le cadre environnant change soudainement comme si j'appuyais sur un déclencheur d'appareil photo et la forme de la personne apparaît. Il arrive que l'esprit me parle, mais il ne m'agresse jamais. » Elle ne ressent pas de peur non plus. Un jour, alors qu'elle était chez elle, le fantôme d'un homme aux yeux écrasés vint vers Takahashi et lui dit : « Je suis aveugle ». Quand elle en parla à sa famille, on lui parla

d'un proche qui avait perdu la vue et était mort à la guerre. Elle décida de faire son portrait, pour le service funèbre qui lui serait rendu. "Tout ce que je pouvais faire, c'était lui rendre ses yeux sur le portrait." Aussitôt qu'elle eut fini de dessiner les yeux sur son visage, l'homme la remercia puis disparut. "J'ai compris à cet instant que, grâce aux dessins, des âmes étaient sauvées". C'est à peu près à cette même époque qu'elle vit une émission à la télévision sur les *mukasari ema*. Les propos de l'artiste qui disait que les esprits des morts l'aidaient à compléter les *ema* suscitèrent son intérêt. "Peut-être qu'en tirant parti de ma faculté, je peux aider quelqu'un", pensa-t-elle. Elle téléphona au temple, on lui dit que l'artiste était partie à la retraite. Encouragée par les mots de bienvenue, elle commença le métier d'artiste. » (Hosoda 2017).

- 30 S'il faut en croire Takahashi, la femme qui travaillait avant elle pour le Wakamatsu Kannon se « faisait aider par les esprits des morts pour compléter les *ema* ». En l'absence d'informations supplémentaires, je me contenterai ici de décrire la technique inventée par Takahashi pour dessiner les mariages d'outre-tombe : il s'agit d'une technique de nécromancie (l'évocation des morts). « Papier Kent, stylo-bille, peinture acrylique... les outils sont tout ce qu'il y a de plus ordinaire. Ayant reçu une photo de la famille en deuil, Takahashi s'adresse en pensée à l'esprit du mort. La plupart du temps, celui-ci ne se manifeste pas, mais il arrive que certains esprits lui transmettent un vœu. » (Hosoda 2017). Voici, en 2012, ce qu'elle m'explique de sa méthode : « Pour entrer en contact avec lui, je fais d'abord appel aux services d'un *shûgenja* (adepte du Shûgendo) qui est mort il y a un siècle et demi et qui était de la région. Pour le faire venir, je me concentre, je m'incline, je prie et il arrive. Une fois qu'il est en moi, c'est comme si le défunt naissait dans mon esprit. Les images me viennent naturellement, comme de l'eau de source. Je sens le défunt et je comprends "de l'intérieur" ce qu'il aimerait. La première fois que le *shugenja* est venu m'aider, c'était il y a un an et demi (en 2010). Il est descendu derrière moi et il m'a parlé. Ça a commencé à devenir lourd pour moi. Je suis devenue psychologiquement fragile, parce que je ne comprenais pas ce qu'il m'arrivait. Il a fallu que j'aie fait une purification [*o-harai*] puis que j'aie vu une *onmyoji*, une Coréenne très puissante de la région, qui est devenue mon maître. Maintenant je suis devenue thérapeute spirite et les gens viennent me confier leurs angoisses, leurs histoires, etc. Chaque jour je récite le *Hannya shin kyô* (sûtra du cœur) et le sûtra pour les *onna-kama*, afin de fortifier mon pouvoir. »
- 31 Takahashi affirme que son « don » lui vient par transmission familiale, allant jusqu'à m'expliquer devant ses petites filles que celles-ci pourraient très bien se mettre à voir des fantômes à leur tour (les petites ne semblent pas s'en émouvoir) : « Dans ma famille, il semble qu'on ait le don. La mère de mon grand-père voyait des choses aussi. Et ma plus petite sœur semble capable de sentir la présence des morts qui viennent parfois me rendre visite. » Son propos alors s'infléchit et prend un tour plus complexe : « Je sens la continuité entre les générations. J'ai conscience d'être reliée à une longue chaîne. Si nous sommes là, c'est parce qu'il y a des gens qui ont formé cette chaîne. Les *mukasari ema*, c'est une manière de symboliser ce lien qui relie les êtres entre eux. C'est la manifestation de cet amour qui relie les éléments de la chaîne... L'amour pour moi, c'est la chose la plus puissante. C'est plus fort que la mort. C'est pour ça qu'il y a les *mukasari ema* : c'est pour garder le lien. Mais en même temps, c'est pour couper des mauvais liens. Par exemple : il y a des gens qui pensent que si un membre de la famille meurt précocement, sans être marié, les autres membres ne vont pas pouvoir se marier non plus. On célèbre donc un mariage d'outre-tombe [*meikon*] pour couper le mauvais sort. Et moi-même, il m'arrive

parfois de dire à quelqu'un : « Ah, ta tante défunte a envie de se marier. Il faut lui faire un *meikon* ». »

- 32 L'explication de Takahashi mérite ici quelques éclaircissements car elle s'appuie sur un système de distinction entre trois types d'âmes, classées par ordre croissant de nocuité : les défunts anciens, ayant été apaisés, ne représentent en principe aucune menace pour les vivants ; les défunts récents (*ara-mitama*), en revanche, exigent des prières et des commémorations car ils n'ont pas encore coupé leurs attaches avec notre monde ; quant aux « défunts sans liens » (*muen-botoke*), ce sont les plus nocifs, car ils n'ont pas de descendants, c'est-à-dire « personne pour les fêter », personne « pour les aider à sortir de leur condition errante, qui est souvent celle des démons faméliques, *gaki*. Leur mécontentement les rend farouche » (Caillet 1981 : 295). Dans une société où l'identité sociale de chaque individu se définit « principalement par son appartenance à une maison (*ie*) conçue comme une entité pérenne » (Beillevaire 1991 : 44), il est important d'assurer ce que Takahashi appelle « la continuité », afin que chaque génération remplisse ses devoirs vis-à-vis des défunts et des ancêtres. Quand une personne meurt sans enfant, voire pire encore, de façon brutale, précoce, ou parce qu'elle n'a pas été désirée, son âme erre entre les mondes, et – sans personne pour lui consacrer des rites – elle hante les vivants qui, de par la loi de transmission des causes et des effets de génération en génération, se mettent à reproduire les stratégies d'échec du mort. Le *mukasari ema* ne permet pas seulement de calmer l'âme d'un mort en lui offrant de la compagnie. Il lui assure symboliquement la possibilité d'avoir une descendance et rétablit, ne serait-ce qu'en image, le principe de filiation qui le relie à « la chaîne » humaine dont parle Takahashi. (fig. 21)

« Beaucoup de gens qui viennent me consulter viennent pour des histoires d'amour, dit-elle. Des histoires d'adultère, mais aussi des histoires d'échec à répétition : il y a des personnes qui viennent me voir parce que chaque fois qu'elles rencontrent quelqu'un, la relation progresse jusqu'au point où le mariage se profile à l'horizon... mais au dernier moment, le mariage ne se fait pas. Il y a des choses accomplies ou inaccomplies parfois longtemps avant vous qui se répètent. Des personnes qui ont vécu avant vous peuvent intervenir sur le cours de votre vie. C'est aussi cela faire partie de la chaîne... Des gens viennent me voir en me disant qu'une tante, qu'un oncle ou une arrière-grand-mère sont venus en eux. Ces âmes non apaisées, lésées, mortes dans la colère ou la frustration et n'ayant pas réussi à faire *jôbutsu* [se détacher de l'ici-bas] choisissent souvent un parent dont elles se sentent psychologiquement proches. Elles ont les mêmes traits de caractère que toi, et tu te mets à reproduire leurs actes manqués ou ratés. Voilà pourquoi les mariages des morts sont si importants. Quand je dessine un *mukasari*, je sens comme un accomplissement, parce que c'est comme libérer quelqu'un. Au départ le défunt, je le perçois dans l'obscurité, replié sur lui-même, les genoux contre la poitrine [Takahashi se recroqueville, enroule ses bras autour de ses genoux pour mimer ce qu'elle voit]. Une fois le dessin fini, le défunt vit sa vie. Je le sens soulagé. Peut-être est-ce parce que les vivants qui le pleuraient l'empêchaient de partir ? »



*Mukasari ema* réalisé par l'artiste Takahashi Chikako daté de 2012  
(photo Agnès Giard, Jakushô, juillet 2012)

- 33 S'il faut en croire Takahashi, le *mukasari ema* opère l'équivalent d'un exorcisme libérateur : il délivre le mort, mais pas seulement. Il permet aussi aux vivants de renoncer à leurs attaches, dit-elle, en évoquant l'influence néfaste des deuils qui n'en finissent pas. « Quand les parents continuent de penser aux morts, et qu'ils pleurent tous les jours, c'est une prison de tristesse. Quand les parents célèbrent un *meikon*, ils disent à leur enfant : "Tu peux vivre ta propre vie maintenant. Va !" » Il s'avère que lorsque l'enfant est mort en bas âge, la famille attend qu'il ou elle devienne adulte dans l'autre monde pour pouvoir le marier. L'union avec un-e partenaire imaginaire se déroule donc parfois longtemps après son décès. Ce jour-là, ainsi que le raconte Takahashi : « les parents se sentent soulagés. Ils lui offrent une épouse/un mari. L'enfant va pouvoir être heureux. Il ne dépend plus des parents... Il est grand maintenant et il est à deux. » Son explication rejoint celle que le folkloriste Odajima Takemi avance (Odajima 2008) : « Au Japon, "marié-e" signifie "adulte". Quand vous vous mariez, vous accédez au statut d'adulte indépendant. Le *mukasari ema* est un moyen de transformer quelqu'un qui n'est fait qu'à moitié, de devenir entier, complet. (C'est du moins ce que pensent les donateurs de l'*ema*. Et ils estiment probablement que les morts partagent les mêmes valeurs). Ce principe – "être entier" – repose sur l'idée que vous devez conserver un lien avec l'esprit ancestral. Or celui ou celle qui n'a pas de maison [*ie*] n'aura pas de descendants capables d'offrir les prières à l'esprit du mort ». Pour Odajima Takemi, le *mukasari ema* rétablit le principe de continuité qui relie les ancêtres aux successeurs à naître.
- 34 Son interprétation cependant reste trop étroite. Takahashi ne manque pas de le souligner : « il faut préciser une chose importante au sujet des *mukasari* : ces images représentent le mariage, mais attention, pas n'importe quel mariage. C'est un mariage d'amour. Le mariage est une obligation. L'amour, en revanche, est quelque chose de

caché, d'intime. Moi ce que je dessine, c'est avant tout des mariages heureux, des mariages d'amour.» M'étonnant que le but principal du *mukasari ema* ne soit pas forcément de rétablir l'ordre social ou, pour citer Laurence Caillet (2002 : 133) de « remédier au désordre chronologique suscité par ce bouleversement de la régularité biologique de la succession », j'en avise le prêtre du Wakamatsu Kannon. À la question de savoir si les *mukasari ema* reflètent le désir d'assurer une descendance à son propre enfant, de rétablir un lien (*i. e.* une lignée) avec les vivants, il me répond que non : ce qui est important c'est juste le fait « d'être heureux », dit-il. De « montrer » le bonheur. « Les parents qui ont perdu leur enfant pensent toujours à cet âge où ils se sont rencontrés. Ils ont le sentiment du gâchis, car leur enfant, quand il atteint les 20 ans, parvient à ce moment de la vie où il aurait pu être tellement heureux... de rencontrer quelqu'un... de se marier... d'avoir des enfants... Et c'est si regrettable qu'il ne puisse pas connaître ce bonheur. Voilà pourquoi on célèbre ces mariages, pour leur offrir ce bonheur. » Il se peut que ce discours soit adapté aux nouveaux standards qui règlent la perception du mariage au Japon. C'est tout l'intérêt des *mukasari ema* que de s'offrir aux donateurs (qui ne sont pas forcément croyants) comme une ressource permettant d'articuler des exigences rituelles avec des préoccupations personnelles. De ce point de vue certainement, les *mukasari ema* peuvent rentrer dans la catégorie des *ex-voto* : ces dons votifs ne visent en effet pas seulement à assurer le bonheur des défunts, mais celui des donateurs. Offrant un mariage au mort, les parents apaisent leur douleur. Grâce au *mukasari ema*, ils peuvent couper le cordon. Des proches peuvent aussi s'assurer les bénéfices du cadeau qu'ils font à l'âme en peine. Si celle-ci souffre de solitude dans l'autre monde, elle ne cessera de les hanter, condamnant leur vie à l'échec. L'union *post-mortem*, qui doit permettre au mort de trouver la libération, offre aux vivants l'espoir de trouver pour eux-mêmes l'amour. Ce mariage *post-mortem* autorise toutes sortes d'usages, détournements et interprétations qui cohabitent avec les exigences rituelles et la coutume. Il ne s'agit donc pas uniquement de pacifier l'âme du mort, ni de rétablir symboliquement sa lignée mais aussi d'arranger les affaires des vivants qui espèrent, en célébrant un beau mariage, injecter dans leur vie l'idée d'un nouveau départ. Outil thérapeutique à mi-chemin entre les traditions ésotériques du bouddhisme et les spiritualités *new age*, instrument d'exorcisme au carrefour de stratégies individuelles, familiales et collectives, le *mukasari ema* permet de satisfaire la norme tout en *recommençant le monde*.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Beillevaire, P. 1991 « Dieux et ancêtres dans l'espace villageois japonais », *L'Homme* 31 (117) : 34-65.
- Caillet, L. 1981 *Fêtes et Rites des quatre saisons au Japon*. Aurillac : Publications Orientalistes de France.
- Caillet, L. 2002 « La sangsue et les fantômes - Petites histoires de famille au Japon » in B. Bapandier dir. *La malemort dans quelques pays d'Asie*. Paris : Karthala : 133-164.

- Cousin, B. 2005 « De l'ex-voto à l'image *in memoriam*, une évolution récente » in R. Bertrand, A. Carol & J. Pelen dir. *Les narrations de la mort*. Marseille : Presses universitaires de Provence.
- Franck, B. 2000 *Amour, colère, couleur. Essai sur le bouddhisme au Japon*. Paris : Bibliothèque de l'Institut des Hautes Études Japonaises, Collège de France.
- Gell, A. 2009 [1998] *L'Art et ses agents*. Bruxelles : Les Presses du Réel.
- Hosoda K. (細田香菜) 2017 « Shisha no kekkonshiki "anoyo" no shiawase negau. Yamagata no mukasari ema-shi » 死者の結婚式 「あの世」の幸せ願う山形のムカサリ絵馬師 [« Cérémonie de mariage des morts qui désirent le bonheur dans l'"au-delà". Une artiste de mukasari ema de Yamagata »], *Yahoo News*, 6 mars 2017. [En ligne] : //headlines.yahoo.co.jp/hl?a=20170306-00010000-yjnews-v-l06&p=1.
- Martin, D. 1991 « Chinese Ghost Marriage » in H. Baker & S. Feuchtwang dir. *An Old State in New Settings : Studies in the Social Anthropology of China in Memory of Maurice Freedman*. Oxford : JASO : 25-43.
- Matsuzaki K. (松崎憲三) dir. 1993 « Higashi Ajia no shirei kekkon » 東アジアの死霊結婚 [« Les mariages des âmes des morts en Asie Orientale »]. Tôkyô : Iwata Shoin.
- Odajima T. (小田島建己) 2008 « Egakareru shisha : mukasari ema to iu imêji » 描かれる死者 : ムカサリ絵馬というイメージ [« Les morts représentés : l'image appelée image votive de mariage », *Shûkyô kenkyû* »], *Journal des Études en Religion* 4 (81), Association japonaise d'histoire des religions (*Nihon Shûkyô kenkyû-kai*).
- Odajiman T., Shiga Y. & K. Dokkan 2010 « Mukasari ema. Egakareta shisha no kekkon-shiki » ムカサリ絵馬. 描かれた死者の結婚式 [« Mukasari ema. Les représentations des mariages des morts »], édité par le Comité d'organisation de l'exposition *Mukasari ema*, Sendai.
- Schattschneider, E. 2001 « Buy me a bride : Death and exchange in northern Japanese bride doll marriage », *American Ethnologist* 28, 4 : 854-80.
- Sutô I. (須藤功) janvier 2010 « Ô-ema monogatari 3. Inori no kokoro » 大絵馬ものがたり3 祈りの心 [« Histoire des grandes images votives 3. Le cœur des prières »], Association culturelle des districts ruraux (*nôsangyoson bunka kyôkai*).
- Walraven, B. 2006 « Ghost Catchers in Contemporary Korea », *Sungkyun Journal of East Asian Studies* 6, 1 : 1-30.

## NOTES

1. La pratique qui consiste à offrir une « poupée épouse » (*hanayome ningyô*) aux hommes qui sont morts sans avoir fondé de foyer est relativement répandue dans toute la région du Tôhoku. Elle s'est même disséminée pendant la seconde guerre mondiale (Schattschneider 2001), ce qui n'est pas le cas des *mukasari ema*, dont l'existence reste confidentielle.
2. « Pawâ gururi supotto » 5 février 2013, *Yamagata shinbun*. [En ligne] : wakamatu-kannon.jp/pdf/media/16.pdf.
3. « Ryôen o tsukamu pawâ supotto no tabi », Centre d'information touristique de la ville de Tendo. [En ligne] : bussan-tendo.gr.jp/wakamatu\_course01.
4. « En-musubi-dera toshite yumei », *Jalan*. [En ligne] : jalan.net/theme/powerspot/powerspot\_010.html.
5. Page d'accueil du site, Kyûshô-ji. [En ligne] : buddha-zen.or.jp.

---

## RÉSUMÉS

Dans la région de Yamagata, huit temples organisent des « mariages des ténèbres » (*meikon*, 冥婚). Une coutume veut que les familles ayant perdu un enfant (fille ou garçon) le marient *post-mortem* s'il est mort célibataire. Cette coutume dont l'existence n'est attestée, de façon mystérieuse, que dans une minuscule circonscription du nord du Japon date probablement de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle prend la forme d'images votives – dessins ou collages représentant le-la défunt-e en compagnie d'un-e époux-se imaginaire. Appelées *mukasari ema* (ムカサリ絵馬), ces images sont déposées au temple lors d'une cérémonie de commémoration effectuée dans le bâtiment consacré aux prières pour les morts. Elle permet à la famille d'un-e mort-e de lui « offrir » un-e partenaire dans l'autre monde. Ces images sont réalisées par les proches du mort quand la famille est pauvre, mais si elle en a les moyens il arrive qu'elle fasse appel à une artiste pour dessiner le *mukasari ema*, suivant un procédé proche de la nécromancie. Ma recherche s'appuie d'une part sur la recension et l'analyse iconographique des *mukasari ema* du temple Jakushō. D'autre part sur un entretien semi-dirigé de type biographique avec une artiste spécialisée dans ces images : une *onna-kama*, médium chargée de demander à la personne défunte quel genre de conjoint lui apporterait le bonheur. Comment fait-elle pour entrer en contact avec lui ou elle ?

In Yamagata prefecture, eight temples celebrate “darkness weddings” (*meikon*, 冥婚). Parents of a son or daughter who died unmarried provide him/her with a spouse or husband by offering a *mukasari ema* (ムカサリ絵馬), a votive image depicting a wedding ceremony or marital bliss scene. For reasons yet to be fully understood, this practice is limited to a remote part of a district of northeastern Japan and became popular by the end of XIX<sup>th</sup> century. It consists in drawing the deceased one in wedding regalia and, often, in the company of a fictitious partner. These images are presented to temples following a funeral as a votive offering and placed in the prayer hall as an expression of mourning. Such *ema* can be home-made, but the parents can afford it, they commission a *mukasari ema* artist to do the drawing or painting. In July 2012, I met one of these rare artists. She introduced herself as a *onna-kama*, a woman with the ability to communicate with the dead souls. Her informations about the manufacturing process of a *mukasari ema* – very close to necromantic technics – led me to wonder how the livings relate to the deads in Yamagata.

## INDEX

**Mots-clés** : Japon, Ema, mariage, outre-tombe, funérailles, nécromancie, Muen-botoke

**Keywords** : Japan, Ema, wedding, afterlife, funerals, necromancy, Muen-botoke

## AUTEUR

### AGNÈS GIARD

Giard Agnès, anthropologue, chercheur rattaché au laboratoire Sophiapol (EA 3932) Université de Paris Nanterre. Ses recherches en anthropologie portent sur l'industrie des simulacres affectifs (*low tech/high tech*) dans le contexte du dépeuplement du Japon. Elles mettent en regard la consommation des *emotional commodities* et le stigmate frappant les personnes qui vivent seules, ainsi que la perspective d'une mort sans descendance.